

PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU STADE

DU 07 MARS 2016

N°1

ETAIENT PRESENTS

Mme SCOLAN Présidente, M. SUEUR Vice Président,
Mme PETITPAS, M. SARFATI, M. KLEIBER, M. MASSERANN, M. DUBOS,
M. HAIMART.

ABSENTS EXCUSES

M. TIR, M. BEVALET, Mme LHOTE, M. MANFREDI, Mme COULONGES, Mme FERIEN,
M. BASSOT, Mme MALEY.

PROCURATION(S)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. AUBERT, Secrétaire Administratif,
M. AITHAMON, Responsable Technique,
Mme AYADI, Responsable Administratif,
M. MORGANT, Responsable Patrimoine Bâti,
Mme CORSON, Responsable Finances.

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 00

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02 – INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE

Rapporteur : Madame SCOLAN

N°10-2015 du 22 Septembre 2015 – Dans le cadre de la protection fonctionnelle des agents de la fonction publique, demande de prise en charge des honoraires d'avocats concernant un adjoint technique au sein du Syndicat Intercommunal du Stade

Considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de la protection fonctionnelle des agents de la Fonction Publique, de prendre en charge le règlement des honoraires d'avocats, il est décidé de procéder au règlement des honoraires d'avocats auprès de l'étude des Maîtres BRAULT & CAMBONIE, avocats associés 65, rue de Strasbourg 93200 Saint-Denis, le montant des honoraires s'élève à la somme de 960,00 € TTC.

La dépense sera imputée au budget 2015 du Syndicat du Stade.

N°11-2015 du 09 Décembre 2015 – Marché de travaux – Extension du réseau d'assainissement séparatif dans l'enceinte du Stade Jean BOUIN à Deuil-la-Barre – Attribution du marché

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication sur le site internet de la ville et sur www.marchesonline.com, et pour mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.klekoon.com le 20 août 2015, considérant la nécessité de procéder à des travaux d'extension du réseau d'assainissement séparatif dans l'enceinte du stade Jean BOUIN et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, il est décidé de signer le marché avec la société S.F.D.E. Travaux, sise 26-28 rue Denis Papin à Jouy-le-Moutier (95280) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 57 986,20 € HT (69 583,44 € TTC).

La dépense sera imputée au budget d'investissement 2016 du Syndicat.

N°01-2016 du 19 Janvier 2016 – Marché de location et entretien de vêtements professionnels neufs pour les personnels techniques du groupement de commandes – Attribution du marché

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'agrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication sur le site internet de la ville et sur www.marchesonline.com, et la mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.klekoon.com le 17 novembre 2015, considérant la nécessité de procéder à la location et à l'entretien de vêtements professionnels pour les personnels techniques du groupement de commandes, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision du Maire n°13/2016 en date du 12 janvier 2016, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est décidé de signer le marché de services à bons de commandes avec la société, ayant pour objet la location et

l'entretien de vêtements professionnels pour les personnels techniques, avec la société INITIAL, sise ZI de la Bredouille à Pont-Sainte-Maxence (60700), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel compris entre 6 000 € HT et 24 000 € HT. Le marché est conclu pour une durée d'un an et pourra être renouvelé deux fois, de manière tacite, sans pouvoir excéder trois ans.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2016 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°02-2016 du 24 Février 2016 – Marché d'achat de fournitures d'électricité pour l'entretien des bâtiments des membres du groupement de commandes – Attribution du marché

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 avril 2014, déléguant à Madame la Présidente, les missions complémentaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication sur le site internet de la ville et au BOAMP, et la mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.klekoon.com le 21 décembre 2015, considérant la nécessité de procéder aux achats de fournitures d'électricité pour l'entretien des bâtiments du groupement de commandes, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision du Maire n° 23/2016 en date du 01 février 2016, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est décidé de signer le marché de fournitures à bons de commandes avec la société, ayant pour objet l'achat de fournitures d'électricité pour les bâtiments, avec la société SONEPAR ILE-DE-FRANCE, sise 5 avenue Jules Ferry, à Malakoff Cedex (92245), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT. Le marché est conclu pour une durée d'un an et pourra être renouvelé trois fois, de manière tacite, sans pouvoir excéder quatre ans.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2016 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

Dont acte.

03 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Rapporteur : Madame SCOLAN

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, codifié aux articles L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dispose que les communes et groupements de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il a vocation à présenter les conditions de l'équilibre du Budget Primitif ; il n'entre pas dans le détail des différentes inscriptions, lesquelles restent, à ce stade, soumises à arbitrages.

I – LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

A - L'AUTOFINANCEMENT

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de l'établissement, et de mesurer ses marges de manœuvre financières et sa capacité d'autofinancement.

Définitions :

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. C'est elle qui constitue l'autofinancement.

Les années 2014 et 2015 n'ont pas nécessité de dépenses d'envergure, ce qui a permis un désendettement significatif du Syndicat.

Depuis 2014, le Syndicat reconstitue graduellement son épargne nette, permettant un renforcement progressif de l'épargne brute et de retrouver des conditions d'équilibre satisfaisantes.

Le résultat provisoire de clôture est en forte hausse ; d'un excédent de 44 735.52 €, en 2014, celui-ci devrait s'établir à environ 267 000 € pour 2015.

PROSPECTIVE SYNDICAT DU STADE 2016-2019

		2015	% EVOL.	2016	% EVOL.	2017	% EVOL.	2018	% EVOL.	2019	% EVOL.
1	RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
	PRODUITS DOMANIAUX	1 227	-29,89%	1 000	-18,50%	1 015	1,50%	1 030	1,50%	1 046	1,50%
	AUTRES PRODUITS OUI EXCEDENT REPORTE	106 000	1548,27%	106 000	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
	ATTENUATIONS DE CHARGES	12 972	-14,08%	13 200	1,76%	13 332	1,00%	13 465	1,00%	13 600	1,00%
	CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 151 966	-0,28%	1 152 000	0,00%	1 152 000	0,00%	1 152 000	0,00%	1 152 000	0,00%
		1 272 165	7,95%	1 272 200	0,00%	1 166 347	-8,32%	1 166 495	0,01%	1 166 645	0,01%
2	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
	ACHATS 011	181 349	-20,77%	196 900	8,58%	200 838	2,00%	204 855	2,00%	208 952	2,00%
	PERSONNEL 012	400 575	2,66%	416 500	3,98%	428 995	3,00%	441 865	3,00%	455 121	3,00%
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 400	1,55%	24 700	27,31%	24 947	1,00%	25 197	1,00%	25 448	1,00%
	FRAIS FINANCIERS	102 292	-11,62%	110 000	7,54%	79 552	-9,22%	69 195	-11,02%	58 755	-12,52%
	Autres frais financiers	3 831	1,00%	3 869	1,00%	3 908	1,00%	3 947	1,00%	3 987	1,00%
		707 447	-6,2%	759 670	7,4%	765 541	0,8%	770 944	0,7%	776 684	0,7%
3	EPARGNE BRUTE (1 - 2)			512 530		400 806		395 552		389 962	
4	CAPITAL DE LA DETTE										
	Remboursement capital emprunt 2014 et préc. Remboursement capital emprunt 2016 et suiv.	365 116		347 533	-4,92%	310 638	-8,31%	303 573	-2,27%	296 129	-2,47%
		365 116	-10,00%	358 934	-1,69%	362 863	1,09%	357 625	-1,44%	352 073	-1,55%
5	EPARGNE NETTE APRES REMBOURS. K (3 - 4)	199 602		153 596		37 943		37 926		37 889	
6	EQUILIBRE REEL (5 + FCTVA)	352 742		158 429		122 982		180 246		66 297	
7	RECETTES D'INVESTISSEMENT										
	Emprunt	-		220 000		780 000		-		-	
	FCTVA	153 140		4 833		85 039		142 319		28 408	
	Subvention Conseil Général (30% du ht)	-		-		-		-		-	
	Subvention CNDS (15,52% du HT)	-		-		-		-		-	
	Subvention Autres	157 059		288 614		-		-		-	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé Cessions immobilières	-		-		-		-		-		
		310 199		513 447		865 039		142 319		28 408	
8	Reprise déficit N-1	218 324		127 491							
9	CAPACITE D'EQUIPEMENT (5+7-8)	291 477		539 551		902 982		180 246		66 297	
	Programme d'équipement	29 468									

B - LA DETTE

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Après un niveau d'investissement extrêmement faible en 2014 et 2015, on constate un désendettement progressif du Syndicat en limitant le recours à l'emprunt.

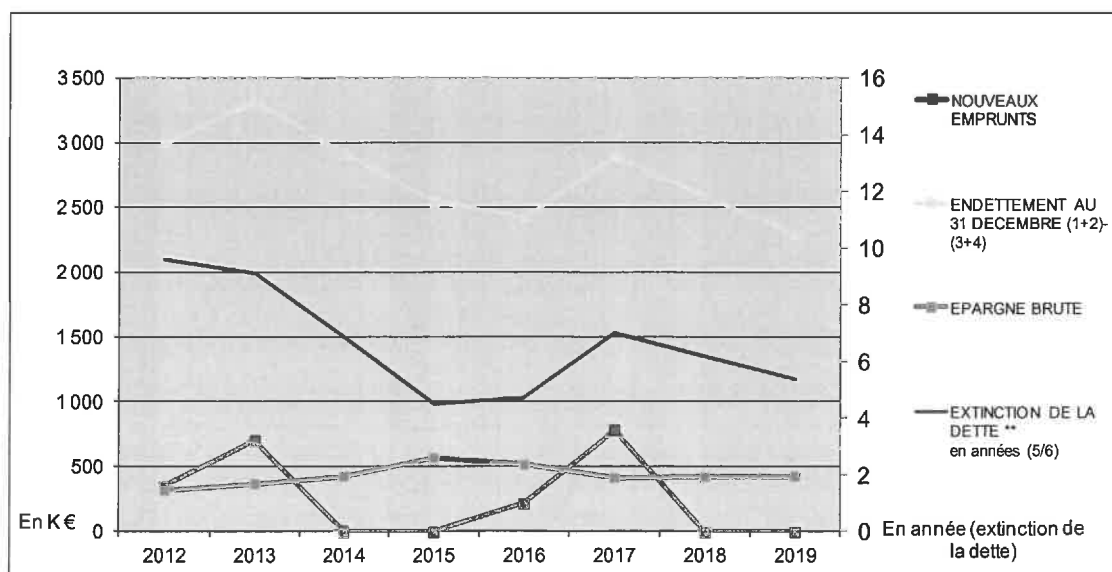
Grâce notamment à une amélioration de son épargne brute, la capacité de désendettement du Syndicat est ainsi passée de 6 ans à 4 ans.

Evolution de la dette

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NOUVEAUX EMPRUNTS	350 000	700 000	0 000	0 000	220 000	780 000	0 000	0 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	348 388	381 217	405 683	365 116	347 533	310 638	303 573	296 129
ENDETTLEMENT AU 31 DECEMBRE (1+2)-(3+4)	2 998 812	3 317 595	2 911 912	2 546 796	2 419 263	2 888 625	2 585 052	2 288 923
EPARGNE BRUTE	312 554	363 948	424 564	564 718	512 530	400 806	395 552	389 962
EPARGNE NETTE	-35 834	-17 269	18 881	199 602	153 596	37 943	37 926	37 889
EXTINCTION DE LA DETTE ** en années (5/6)	9,59	9,12	6,86	4,51	4,72	7,21	6,54	5,87

* L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (les opérations d'ordre telles que les amortissements ne sont pas comptabilisées)

** Il s'agit de la capacité de désendettement du Syndicat, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires à l'extinction totale de la dette en utilisant ses seules ressources propres. A titre indicatif : 5-8:Bon 8-12:Moyen 12-15:mauvais +15:très mauvais



II – LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Compte tenu de ce qui précède et des projets d'investissement ambitieux, l'équilibre budgétaire pour 2016 peut être envisagé de la façon suivante :

A - FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement courantes	196 900,00	Contributions syndicales	1 152 000
Charges de personnel	416 500,00	Remb. Assurance du personnel/ASP	13 200,00
Intérêts de la dette	110 000,00	Produit divers	1 000,00
Intérêts ligne trésorerie et icne	10 000,00	Mise à disposition CNFPT	0,00
Autres charges (+ Subv Euro 2016)	24 700,00	Excédent de fonctionnement reporté	106 000,00
Amortissement	138 050,00		
Autofinancement	376 050,00		
TOTAL	1 272 200,00	TOTAL	1 272 200,00

DEPENSES

Après une baisse de 6.2 % des dépenses de fonctionnement en 2015, par rapport à 2014, résultat qui reste provisoire en l'absence de vote du compte administratif, il apparaît que les dépenses de fonctionnement devront évoluer à la hausse (+6.3 %).

Pour faire face à l'inflation des dépenses d'énergie, d'entretien des équipements, et des contrats de prestations de services, il est nécessaire de prévoir une augmentation des charges à caractère général (Chapitre 011) de 8.58 %.

De même, il est prévu une augmentation de 3.98 % concernant les charges de personnel (Chapitre 012), qui représente une part déterminante du chapitre.

RECETTES

Les contributions fiscalisées constituent essentiellement les recettes de fonctionnement du Syndicat.

Après une baisse de 0.28 % des contributions syndicales en 2015, il est proposé de reconduire le montant perçu (1 151 966 €) soit 1 152 000 € pour 2016.

B - INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Capital de la dette	350 000,00	Autofinancement	376 050,00
Déficit d'investissement 2015	127 491,03	Amortissement	138 050,00
Dépenses d'équipement	550 055,56	Emprunt 2016	220 000,00
Restes à réaliser	17 001,55	FCTVA (sur dépenses 2015)	4 833,00
Travaux d'investissement obligatoires	48 000,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	288 613,59
Travaux voirie Logt Gardien	40 000,00		
Etude travaux terrain Foot	50 000,00		
Construction Club house	300 000,00		
Construction Club house pétanque	10 000,00		
Matériels sportifs	74 550,00		
Mobilier	10 504,01		
Capacité d'équipement résiduelle	0,00		
TOTAL	1 027 546,59	TOTAL	1 027 546,59

DEPENSES

Compte tenu de la possibilité du syndicat d'emprunter 1M€ sur les années 2016 et 2017 sans dégrader la capacité de désendettement de l'établissement, la capacité d'équipement pour les 4 années à venir s'établit à environ 1,7 M€, montant qui sera probablement abondé si des subventions pouvaient être obtenues de nos partenaires.

Plusieurs propositions d'équipement peuvent être envisagées dans ce cadre.

Il s'agit d'une part de la réfection du terrain de football en schiste dont le montant est évalué à 1M€ et qui comporte le remplacement du terrain actuel par un terrain en revêtement synthétique et la requalification de la piste d'athlétisme périphérique. Une étude pourrait être lancée en 2016 pour préparer la réalisation de ce projet en 2017.

Il est également envisagé la construction d'un Club House de 100 m² à proximité de la tribune, destiné aux clubs sportifs de football et d'athlétisme pour 300 000 €.

La réfection de la voirie, des logements au Club House Tennis extérieur et la construction d'un Club House Pétanque sont d'autres projets qui pourraient être financés dans le cadre des budgets 2016 et suivants.

A ces nouvelles propositions, il convient d'ajouter, pour l'année 2016, les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords, les grosses réparations, la mise en conformité des chaufferies et des bâtiments, l'acquisition de matériel sportif et mobilier, ainsi que les restes à réaliser de 2015 (17 001.55 €).

RECETTES

Le faible niveau de dépenses d'équipement en 2015 a pour conséquence directe un faible montant de FCTVA à percevoir (4 833.00 €). Dès lors, les investissements seront principalement financés par l'excédent de fonctionnement capitalisé (288 613.59 €) et l'autofinancement, ainsi que par le recours à l'emprunt (220 000 €).

La Présidente donne lecture de propositions d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016 et invite à engager le débat,

Monsieur KLEIBER demande si l'on peut envisager d'utiliser un revêtement d'un autre type que le schiste et le synthétique, un matériau à moindre coût que celui du terrain réalisé en 2012, qui permettrait la pratique des clubs comme une pratique orientée « loisirs » destinée aux familles.

Il est rappelé que la rénovation du terrain en schiste permettrait de remédier à la saturation des créneaux pour les entraînements sur le terrain synthétique.

Il est également indiqué qu'une grande attention devra être apportée aux règles d'utilisation du terrain, spécialement compte tenu de l'utilisation mixte envisagée.

Les membres du Syndicat s'accordent sur le fait que la priorité doit être donnée à la convivialité, afin que les familles puissent aussi y jouer.

Il est indiqué que le choix sera fait en fin d'année suivant les études lancées par les responsables techniques et administratifs.

Il a été rappelé que pour des raisons urbanistiques, la construction d'une bulle de tennis est impossible. Néanmoins, dès que le P.L.U. sera révisé, nous lancerons une étude pour l'extension des tennis couverts, afin que le pôle tennis soit regroupé dans la même zone du stade. La priorité sera alors donnée à ce projet.

Après un large débat,

LE COMITE SYNDICAL,

PREND ACTE, des orientations proposées.

04 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FOOTBALL CLUB DEUIL/ENGHIEU – EURO 2016

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le Championnat d'Europe UEFA de football masculin 2016, communément abrégé en Euro 2016, est la quinzième édition du Championnat d'Europe de football, compétition organisée par l'Union des Associations Européennes de Football et rassemblant les meilleures équipes masculines européennes.

Cette année l'Euro 2016 se déroulera en France du 10 juin au 10 juillet 2016. Les matchs d'ouverture et de clôture du championnat se joueront au Stade de France.

Dans ce cadre opportun, le Football Club Deuil/Enghien, en partenariat avec l'association Sport'A vie', association organisatrice d'intérêt général à but non lucratif, va participer à un échange sportif, social et culturel entre 23 associations franciliennes et 23 associations européennes.

Les associations franciliennes participantes seront originaires des départements suivants:

- 95 Val d'Oise
- 91 Essonne
- 94 Val de Marne
- 78 Yvelines
- 93 Seine-Saint Denis
- 77 Seine et Marne
- 92 Hauts de Seine
- 75 Paris

Ce seront près de 920 jeunes et 184 éducateurs, dont 20 jeunes footballeurs du FCDE (garçons/filles) de 13/14 ans et 4 éducateurs sportifs qui se rencontreront dans le cadre de ce projet.

Ce projet repose sur deux axes : SPORT/CITOYENNETE et CULTURE/CITOYENNETE.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont de :

- Faire de l'Euro 2016, une fête d'éducation populaire sur le territoire
- Vivre l'Euro 2016
- Favoriser les rencontres inter-pays au sein de l'Union Européenne
- Favoriser le vivre ensemble
- Créer, développer son réseau

La mise en place concrète de ce projet a débuté le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 30 novembre 2016.

Cet échange sportif, social et culturel entre ces 46 associations franciliennes/européennes se concrétisera par la mise en place d'un séjour dans les familles des footballeurs franciliens participants, de 10 jours, du 08 ou 09 juin au 18 juin 2016.

Ces 920 jeunes et 184 éducateurs fraterniseront à travers des rencontres sportives, culturelles, thématiques et linguistiques.

Ce projet comporte une partie logistique, organisationnelle et fonctionnelle coûteuse dont le budget prévisionnel est détaillé dans le document annexé. Nombre de partenaires s'associent pour financer un tel projet. La participation du Syndicat Intercommunal s'élève à 4 000 € et devra faire l'objet d'une subvention exceptionnelle versée au Football Club de Deuil/Enghien.

VU la note présentant cette délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité et l'utilité de participer aux actions en faveur de l'insertion, la promotion sociale et l'éducation à la citoyenneté par le sport,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € au Football Club de Deuil/Enghien dans le cadre de sa participation à un échange européen, sportif, culturel et social,

DIT que la dépense est inscrite au budget 2016.

05 – CREATION D'UN CLUB HOUSE AUX ABORDS DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL DU STADE DEUIL/ENGHIEN – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le stade intercommunal Deuil/Enghien est un véritable lieu de sports, de rencontres, de détente et d'échanges, fortement fréquenté.

Depuis le début des années 2000, le stade intercommunal Deuil/Enghien a connu des rénovations et réalisations successives (*extension de la salle omnisports, réfection du boulodrome, construction de deux terrains de tennis en résine synthétique, construction d'un équipement composé d'un nouveau terrain de football en revêtement synthétique, d'une piste d'athlétisme de compétition, ainsi que, dernièrement, la construction d'une tribune de 200 places avec vestiaires*).

La mise en place de ces aménagements s'est inscrite dans un plan de réflexion globale sur 15/20 ans portant sur l'ensemble du site sportif.

Il s'agit d'un vaste programme de restructuration, afin de transformer un équipement sportif en un véritable complexe sportif, mêlant plusieurs plateaux au sein d'une même entité, susceptible de répondre aux attentes de l'ensemble des sportifs fréquentant le stade intercommunal.

Pourtant, il apparaît difficile de fidéliser les joueurs et les spectateurs sans un véritable lieu d'accueil, de convivialité et de rencontres pour compléter un complexe sportif déjà performant.

Le stade Deuil/Enghien accueille plus de 500 joueurs de football pendant la semaine et tous les week-ends, dont un grand nombre compose l'école de football. Or, il n'y a pas d'endroit où les jeunes et les parents qui les accompagnent, peuvent se retrouver pour partager et se rencontrer de façon conviviale.

Cette construction comprendra un espace de convivialité de 126 m² au sol avec un coin « comptoir » à double ouverture (extérieure et intérieure pour l'option « buvette »), une petite réserve de stockage et un bloc sanitaire homme et femme dont aura un accès PMR.

Situé aux abords du terrain synthétique de football, de la tribune et des vestiaires du stade Deuil/Enghien, cet espace aura deux fonctions:

- favoriser la convivialité entre sportifs, et notamment l'accueil des parents et familles qui accompagnent les enfants du Football Club de Deuil/Enghien.
- créer un espace de travail chaleureux aux membres directeurs du club et aux éducateurs sportifs.

Cet espace permettra, également, d'accueillir :

- des stages sportifs pendant les vacances : salle polyvalente pour les cours théoriques et pour la restauration du midi.
- d'organiser les réunions du comité directeur, ainsi que les sessions de formation, de partage d'expérience, de cours théoriques aux éducateurs du Football Club de Deuil/Enghien.

Cet espace pourra être mis à disposition des autres clubs intercommunaux lors de leurs manifestations exceptionnelles, telles que l'open de tennis de l'USDEM Tennis, le championnat régional d'athlétisme organisé par l'USDEM Athlétisme, etc...

Cet équipement sportif d'intérêt intercommunal, serait situé dans un secteur géographique présentant un atout majeur pour ce qui est de créer du lien social entre les jeunes issus de différentes villes/quartiers, favorisant ainsi :

- une mixité de jeunes issus de territoires différents
- la rencontre de jeunes d'horizons divers (que ce soit sur un plan social, économique ou culturel)

La Fédération Française de Football par l'opération « Euro 2016 » ainsi que, le Centre National de Développement du Sport sont susceptibles de participer au financement de cette opération. Il convient donc de solliciter l'octroi d'une subvention la plus large possible auprès de ces organismes ainsi qu'auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

VU la note présentant cette délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité et l'utilité de procéder à la construction d'un club house aux abords du terrain synthétique de football du stade Deuil/Enghien,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de construction d'un club house aux abords du terrain synthétique de football du stade Deuil/Enghien,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'octroi de la notification d'attribution de subvention,

AUTORISE le Président du Syndicat Intercommunal à solliciter auprès de la Fédération Française de Football et au Centre National de Développement du Sport ainsi qu'au Conseil Départemental du Val d'Oise, une subvention la plus large possible,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget primitif 2016.

06 – ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS CREEES SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA GESTION DU STADE

Rapporteur : Madame SCOLAN

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-29-L2313-1et R 2313.3) et à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative aux dispositions statutaires de la fonction publique territoriale (article n°34), toute collectivité possède un tableau des effectifs.

Il constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres emploi et grades.

Ce tableau doit, par ailleurs, être joint chaque année au compte administratif voté par le Comité Syndical. Il reflète alors la situation des postes du Syndicat Intercommunal pour l'agrandissement et la gestion du Stade, au 31 décembre de l'année écoulée.

Une réactualisation de la liste des emplois à créer sur le Syndicat Intercommunal pour l'agrandissement et la Gestion du Stade est soumise aux membres du Comité Syndical.

Tel est l'objet de la délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et à temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE D'ADOPTER le tableau des emplois suivant :

**ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS CRES SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
L'AGRANDISSEMENT ET LA GESTION DU STADE**

EMPLOIS	AUTORISE PAR LE COMITE SYNDICAL	POURVUS	NON POURVUS
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Territorial	1	1	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1	1	0
Adjoint Technique principal 2ème classe	2	2	0
Adjoint Technique 1ère classe	2	1	1
Adjoint Technique 2ème classe	6	6	0
SOUS-TOTAL	12	11	1
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des APS principal de 1ère classe	1	1	0
SOUS-TOTAL	1	1	0
TOTAL GENERAL	13	12	1

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 18h45.**

La Secrétaire de séance,

Dominique PETIPAS